

Information réglementée
Information privilégiée

ASIT biotech sélectionne un nouveau produit candidat hdm-ASIT+™ pour le marché à fort potentiel du traitement de l'allergie aux acariens

- Ce nouveau produit candidat a été sélectionné pour induire le même mécanisme d'action que gp-ASIT+™ qui a démontré sa rapidité et son efficacité dans une première étude de phase III (allergie aux pollens de graminées)
- La sélection de ce nouveau produit confirme la polyvalence de la plateforme technologique ASIT+™ qui permet de développer et de sélectionner sur des bases scientifiques robustes des nouveaux principes actifs pour l'immunothérapie des allergies
- ASIT biotech dispose désormais d'un portefeuille de 3 produits candidats sélectionnés sur la base de la plateforme ASIT+™ pour les allergies avec les plus fortes prévalences : la rhinite allergique aux pollens de graminées, l'allergie à l'arachide et l'allergie aux acariens

Bruxelles, Belgique, le 25 juin 2018, 07h00 (CEST) – ASIT biotech (Euronext : ASIT - BE0974289218), société biopharmaceutique belge spécialisée dans l'immunothérapie des allergies, annonce aujourd'hui avoir identifié, dans le cadre d'un programme collaboratif avec l'Imperial College London, un nouveau produit candidat hdm-ASIT+™ pour le traitement de l'allergie aux acariens.

Le nouveau produit candidat a été sélectionné parmi 4 prototypes issus de la plateforme ASIT+™ sur la base des résultats de tests *ex vivo* réalisés par l'équipe du Prof. Mohamed Shamji (Imperial College London) à partir d'octobre 2017 à l'issue de l'étude de suivi de phase I/II réalisée avec le premier produit candidat hdm-ASIT+™.

A l'instar du produit candidat pnt-ASIT+™, récemment sélectionné pour le développement d'un traitement contre l'allergie à l'arachide, le nouveau produit candidat hdm-ASIT+™ est un mélange de peptides naturels caractérisé par une signature immunologique comparable à celle de gp-ASIT+™ (contre l'allergie aux pollens de graminées) qui a démontré, lors d'un premier essai clinique de phase III, sa capacité à induire rapidement les mécanismes naturels de régulation de la réaction allergique.

Prof. Mohamed Shamji, Maître de conférences à Imperial College London, déclare : « *Ce nouveau produit candidat hdm-ASIT+™ pour le traitement de l'allergie aux acariens a été sélectionné avec la nouvelle méthode de criblage ex vivo sur cellules de sang de patients allergiques que nous avons développée en collaboration avec ASIT biotech. Sur la base des résultats obtenus à ce stade, je pense que ce nouveau produit dispose des propriétés immunologiques adéquates pour stimuler les systèmes de régulation naturelle de la réaction allergique induite par les acariens.* »

Thierry Legon, administrateur délégué (CEO) d'ASIT biotech, conclut : « *Nous sommes ravis que notre collaboration avec Imperial College London nous ait permis d'identifier, en quelques mois, 2 nouveaux candidats cliniques, pnt-ASIT+™ pour l'allergie à l'arachide et hdm-ASIT+™ pour l'allergie aux acariens. Ces études nous ont également permis de comprendre pourquoi notre premier produit candidat avait un profil immunologique suboptimal. Tous ces résultats constituent une nouvelle preuve de la polyvalence de notre plateforme technologique ainsi que de sa capacité à générer, sur des bases scientifiques robustes, des produits candidats pour l'immunothérapie des allergies pour lesquelles le besoin médical est très important. A terme,*

ce nouveau produit candidat pourrait offrir une solution de traitement efficace et bien toléré aux millions de patients qui souffrent d'allergie aux acariens. »

A propos de l'allergie aux acariens

Les acariens sont des organismes microscopiques qui se nourrissent de la poussière domestique et de l'humidité de l'air. Ils sont l'un des allergènes intérieurs les plus courants et les symptômes peuvent être présents toute l'année. En plus de la rhinite allergique, l'allergie aux acariens peut aussi déclencher de l'asthme et des poussées d'eczéma. L'incidence et la prévalence des allergies respiratoires augmentent dans le monde entier. En Europe, la prévalence globale des patients atteints de rhinite allergique est de 23% et 52,5% de ces patients souffrent d'allergies aux acariens (soit 12 % de la population de l'Union européenne)¹.

A propos d'ASIT biotech

ASIT biotech est une Société biopharmaceutique belge au stade du développement clinique spécialisée dans le développement et la commercialisation future d'une nouvelle génération de produits d'immunothérapie pour les allergies. Grâce à ASIT+™, sa technologie innovante, ASIT biotech est actuellement le seul développeur d'immunothérapies allergéniques utilisant des peptides naturels soigneusement sélectionnés et calibrés après avoir été extraits d'allergènes naturels hautement purifiés. Le résultat de cette innovation est un traitement de courte durée, ce qui devrait améliorer l'acceptation et l'observance du traitement par les patients et son efficacité dans la vie réelle. Le portefeuille d'ASIT biotech comporte trois produits candidats innovants, ciblant les allergies respiratoires présentant la plus forte prévalence (allergies aux pollens de graminées avec gp-ASIT+™ et aux acariens avec hdm-ASIT+™) et les allergies alimentaires (allergie à l'arachide avec pnt-ASIT+™). Ces produits pourraient permettre d'élargir de manière significative le marché actuel de l'immunothérapie. Enfin, la Société estime que sa plateforme innovante ASIT+™ est flexible et applicable à d'autres types d'allergies.

ASIT biotech compte 26 employés et collaborateurs. Son siège social est à Bruxelles et ses laboratoires à Liège, en Belgique.

Plus d'informations sur www.asitbiotech.com.

Contacts

Société

Thierry Legon, administrateur délégué (CEO)
ASIT biotech
Tél. : +32 2 264 03 90
investors@asitbiotech.com



Relations investisseurs et médias - France

NewCap
Dusan Oresansky / Pierre Laurent
Tél. : +33 1 44 71 94 92
asitbiotech@newcap.eu

Relations médias - Belgique

Laure-Eve Monfort
Tél. : +32 2 290 90 93
monfort@comfi.be

Déclarations prospectives

Toutes les déclarations dans cette annonce qui ne sont pas relatives à des événements ou données historiques sont des déclarations prospectives. Dans certains cas, ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'usage de mots tels que « croit », « estime », « anticipe », « attend », « envisage », « peut », « fera », « projette », « continue », « en cours », « potentiel », « présage », « cible », « vise », « cherche », ou « devrait », ou, dans chaque cas, par leur équivalent négatif ou une terminologie comparable, ou lorsqu'il est question de discussions relatives à la stratégie, aux plans, objectifs, ambitions, buts, événements futurs ou intentions. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations au sujet des intentions, des convictions et des attentes actuelles de la Société. Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus et de l'incertitude car elles portent sur des événements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non se produire dans le futur. Les déclarations prospectives ne constituent pas la garantie de performances futures. Prenant en compte ces risques et incertitudes, vous ne devriez pas vous baser sur des déclarations provisionnelles en vue de prédire des résultats effectifs. Toute déclaration prospective est faite exclusivement à la date de cette annonce. La Société n'a pas l'intention et ne s'engage aucunement à publier des mises à jour ou à réviser les déclarations prospectives

¹ Sources :

<https://acaai.org/allergies/types/dust-allergy>

Bauchau V & Durham SR. Prevalence and rate of diagnosis of allergic rhinitis in Europe. Eur Respir J. 2004 Nov 24 (5):758-64:

contenues dans ce communiqué suite à de nouvelles informations, des évènements récents ou autres, sauf si cela était requis par la loi ou les règlements.

Avertissement juridique

Ce communiqué ne constitue en aucune façon une offre ou une invitation à vendre ou émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'actions de ASIT Biotech SA (la « Société » et les « Actions »). Tout achat, souscription ou demande d'actions émises dans le cadre de l'offre envisagée ne devrait être fait que sur la base des informations contenues dans le prospectus et tout supplément s'y rapportant, le cas échéant. Ce communiqué ne constitue pas un prospectus et l'information contenue dans ce document l'est uniquement à titre informatif et ne prétend pas être entière ou complète. Les investisseurs ne devraient pas souscrire aux Actions, sauf sur la base des informations contenues dans le prospectus que la Société prévoit de publier après son approbation par l'Autorité Belge des Services et Marchés Financiers (the *Financial Services and Markets Authority*) et qui pourra ensuite être obtenu au siège social de la Société et sur le site www.asitbiotech.com.

Ce communiqué ne peut pas faire l'objet d'une distribution, directement ou indirectement, aux ou vers les États-Unis ou à une personne aux États-Unis au sens de l'U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les Actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis, sauf sur base d'une exemption des exigences d'enregistrement en vertu du Securities Act. La Société n'a pas enregistré et n'a pas l'intention d'enregistrer une partie de l'émission des Actions envisagée aux États-Unis, et n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des Actions aux États-Unis.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à la publication, la distribution ou la diffusion aux ou vers les États-Unis, l'Australie, le Canada, le Japon ou toute autre juridiction où la distribution, la publication ou la diffusion de ce communiqué violerait les lois et règlements en vigueur.

ASIT biotech assume la responsabilité pour les informations contenues dans ce communiqué.